



Réponse

au postulat 20230187, Commission de gestion, Tanner Anna, CDG, Zumstein Joël, CDG, Lehmann Caroline, CDG, Scheuss Urs, CDG, Sprenger Titus, CDG, Suter Daniel, CDG, Torriani Latscha Isabelle, CDG, « Financement des institutions culturelles d'importance régionale »

Dans le cadre de la validation des contrats de prestations avec les institutions culturelles pour la période 2024 à 2027, la Commission de gestion du Conseil de ville invite le Conseil municipal à soumettre au Conseil de ville sa stratégie en matière de financement des institutions culturelles d'importance régionale pour la période 2028 à 2031 au plus tard en décembre 2025 pour prise de connaissance.

Se référant au rapport du Conseil municipal du 17 mai 2023, le postulat lui demande d'étudier « les possibilités de nouvelle répartition du financement public, d'augmentation de l'autofinancement des institutions, de restructuration organisationnelle, d'évolution des prestations et la possibilité de nouvelles priorisations » (ch. 11, p.17/21).

Comme il l'indique dans le rapport susmentionné, le Conseil municipal a d'ores et déjà lancé la réflexion avec les autres organes de subventionnement concernés, notamment avec le Canton de Berne et la Ville de Soleure, et a alloué les ressources nécessaires à cette démarche. Celle-ci doit s'insérer dans le calendrier du renouvellement des contrats de prestations pour la période 2028-2031.

Durant la période de contrats de prestations actuelle, les institutions seront amenées à examiner leur capacité d'autofinancement et leurs structures organisationnelles afin d'avoir une offre en adéquation avec leurs possibilités.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat 20230187.

Bienne, le 15 novembre 2023

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

Erich Fehr

Le vice-chancelier :

Julien Steiner

Annexe :

· postulat 20230187

Postulat

Commission de gestion

Financement des institutions culturelles d'importance régionale

Développement

Selon son rapport du 17 mai 2023 concernant les crédits d'engagement pour les contrats de prestations avec les institutions culturelles pour la période 2024-2027, le Conseil municipal entend mener une réflexion de fond en vue de la période contractuelle 2028-2031 « afin de développer une approche stratégique pour assurer un financement des institutions culturelles approprié à ses ressources financières » (p. 2/21). « En collaboration avec les autres organes de subventionnement et avec les institutions culturelles, seront notamment étudiées les possibilités de nouvelle répartition du financement public, d'augmentation de l'autofinancement des institutions, de restructuration organisationnelle, d'évolution des prestations et la possibilité de nouvelles priorisations » (chi. 11, p. 17/21). La procédure de renouvellement des contrats de prestations pour la période 28-31 débutera formellement en 2024 avec la rédaction de la stratégie en vue du mandat de négociation prévue en décembre 2025.

Proposition

Le Conseil municipal est invité à soumettre au Conseil de ville sa stratégie en matière de financement des institutions culturelles d'importance régionale au plus tard en décembre 2025 pour prise de connaissance.

Bienne, le 28 juin 2023

Commission de gestion

La présidente, Anna Tanner



Les membres :

